

LE PARRAINAGE, ON A TOUS À Y GAGNER !



Jusqu'à 400 €

de chèques cadeaux* pour vous

1 mois de cotisation offert**

pour votre filleul

COMMENT PARRAINER UN PROCHE ?

1. Faites découvrir la mutuelle MGC à un proche.

2. Renseignez les informations ci-dessous et transmettez ce flyer à votre filleul ⁽¹⁾.

3. À son adhésion, vous êtes tous les deux récompensés !

Je suis parrainé(e) par ⁽²⁾ :

Prénom :

Nom:

Adresse:

.....

Code postal :

Ville :

N°Adhérent MGC de mon parrain :

⁽¹⁾ En participant, j'accepte les conditions liées aux modalités de l'opération parrainage MGC dont le règlement complet est disponible sur www.mutuellemgc.fr/parrainage. ⁽²⁾ Informations à conserver par le filleul afin de remplir la rubrique parrainage figurant sur le bulletin d'adhésion ou le formulaire d'adhésion en ligne.

Devis sans engagement

mutuelleMGC.fr
devis & adhésion en ligne



01 40 78 57 10

du lundi au jeudi de 9h à 18h
et le vendredi de 9h à 17h30
(appel non surtaxé)



Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle régie par le Code de la mutualité et soumise aux dispositions de son Livre II, SIREN n° 775 678 550, dont le Siège social est situé 2 et 4 place de l'Abbé G. Henocque 75013 Paris, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

* Un chèque cadeau de 40€ par filleul dans la limite de 10 parrainages par an et par adhérent. Règlement complet disponible sur : mutuellemgc.fr/parrainage

** 1 mois de cotisation offert pour tout dossier d'adhésion reçu par la mutuelle MGC ou adhésion en ligne signée avant le 31/08/2025. Offre applicable à toute nouvelle adhésion. Ne peuvent donc en bénéficier les personnes déjà adhérentes ou ayant adhéré à la mutuelle MGC (adhérent principal ou ayant droit). Voir conditions sur mutuellemgc.fr/conditions-promo/